

Une seconde aire de compostage collectif



Une seconde aire de compostage collectif

Suite au succès du premier site de compostage collectif, installé en basse ville en octobre 2019, un second site vient d'être installé dans le parc du foyer rural, près de la colonne des poubelles enterrées.

Fruit d'un travail d'enquête et de sensibilisation effectué par l'animatrice de Trigone sur le SICTOM Est auprès des habitants du périmètre, ce projet permettra également au magasin L'accent Local, l'association L'ouverture et aux voisins du site, de déposer leurs biodéchets. Pour rappel, près d'un tiers des déchets de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de biodéchets.

Derrière le compostage, il y a également la volonté des citoyens de se réapproprier leur lieu de vie, de mener leur propre projet et de favoriser les rencontres entre les habitants.

Francis Dupouey, président du Syndicat Mixte Départemental Trigone, souhaite développer le compostage collectif sur tout le département en partenariat avec les collectivités intéressées.

C'est ainsi grâce à un travail de partenariat avec la mairie de Mauvezin et principalement avec Madame Saubestre, qui, dans un premier temps, a validé le site, puis mis à disposition le broyat nécessaire au bon compostage, que ce nouveau projet a pu voir le jour.

Trigone accompagnera la mise en place et le fonctionnement de l'aire durant la première année en formant les habitants référents du site et tous les résidents à la bonne pratique du compostage.

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Ce site de compostage collectif est en accès libre 24h/24 et 7j/7 et les composteurs sont réservés aux déchets de cuisine des habitants participant à l'opération.

Ici, je composte



Je vide le seau dans le composteur en service et j'étale mes déchets



Je recouvre mes déchets avec du broyat

Je peux déposer

Coquilles d'œufs et restes d'assiette : pâtes, riz, semoule

Épluchures de fruits et légumes, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés



Marc de café, sachet de thé, essuie-tout

Fleurs fanées, mauvaises herbes

Découpez vos déchets en petits morceaux.

Vos contacts

Vous êtes nouveau ? Vous souhaitez participer au compostage ?

Le mot du référent



En collectif, c'est interdit : fromage, pain, agrumes, restes de viande et poisson, emballages et déchets en plastique, lingettes, papiers glacés, matières fécales, sacs d'aspirateur, huiles, couches culottes, litières d'animaux, os, branches, mégots de cigarette, coquilles d'huîtres et de moules...